



5 octobre 2020

(20-6794)

Page: 1/10

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE LA CONVENTION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX (CIPV) POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JUIN 2020 AU 1^{ER} OCTOBRE 2020

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LE SECRÉTARIAT DE LA CIPV

La communication ci-après, reçue le 1^{er} octobre 2020, est distribuée à la demande du Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV).¹

1 ANNÉE INTERNATIONALE DE LA SANTÉ DE VÉGÉTAUX (AISV) 2020

1.1. Le Secrétariat de la CIPV et le Comité directeur international de l'AISV² continuent à mettre en œuvre le plan d'action de l'AISV sous le signe d'une fructueuse collaboration. De nouvelles dates ont été fixées pour la Conférence internationale sur la santé des végétaux³ et la cérémonie de clôture de l'AISV à Helsinki qui auront lieu du 28 juin au 1^{er} juillet 2021. La professeure Maria Lodovica Gullino dirige l'étude sur l'incidence du changement climatique sur la santé des végétaux.

1.2. La FAO et la CIPV ont mis en ligne des documents et des activités en rapport avec la santé des végétaux sur le site Web de l'AISV et les médias sociaux, notamment le cahier d'activités de l'AISV⁴ (maintenant disponible en neuf langues), une brochure sur l'AISV, quatre vidéos destinées aux parties prenantes, une vidéo d'animation⁵, un concours de création artistique⁶ pour enfants, un concours de photographie⁷ et une nouvelle campagne sur les médias sociaux intitulée "A day in the life of a plant health professional"⁸ (le quotidien d'un spécialiste de la santé des végétaux). Pour souligner l'AISV, 19 pays ont émis des timbres commémoratifs et 3 pays ont frappé une pièce commémorative.

1.3. Le Secrétariat de la CIPV a publié quatre bulletins d'information mensuels sur l'AISV depuis juin 2020. Plus de 400 activités liées à l'AISV, en particulier des webinaires, ont été enregistrées pour être diffusées à l'échelle mondiale. L'AISV a été soulignée lors de sept ateliers régionaux de la CIPV, de deux conférences régionales de la FAO, de quatre séances de formation en ligne sur le Fusarium souche tropical 4 (TR4), du Congrès mondial sur les semences (virtuel)⁹ et de nombreux autres événements nationaux et régionaux. Divers gadgets et documents liés à l'AISV ont été

¹ Le document original a été préparé pour la réunion du Comité SPS de mars 2020 mais n'a pas été diffusé en raison de l'annulation de la réunion. Il a été mis à jour de manière à rendre compte de toutes les activités qui se sont déroulées de novembre 2019 à juin 2020.

² Comité directeur international de l'AISV: <https://www.ippc.int/fr/ph/iyphisc/>.

³ Conférence internationale sur la santé des végétaux: <http://www.fao.org/plant-health-2020/events/events-detail/en/c/1250609/>.

⁴ Cahier d'activités de l'AISV: <http://www.fao.org/publications/card/fr/c/CA9327FR>.

⁵ Vidéo d'animation: <https://youtu.be/ioAl18nMxpI>.

⁶ Concours de création artistique: <http://www.fao.org/plant-health-2020/art-competition/enter-the-contest/fr/>.

⁷ Concours de photographie: <http://www.fao.org/plant-health-2020/photo-contest/enter-the-contest/fr/>.

⁸ Le quotidien d'un spécialiste des végétaux:

<https://www.facebook.com/ippcheadlines/videos/289673568908198>.

⁹ Congrès mondial sur les semences (virtuel): <https://govirtual.worldseed.org/>.

élaborés, par exemple les calendriers 2020 produits par la Croatie, le Secrétariat de la CIPV, l'OEPP, la NAPPO et la Grèce.

1.4. La proposition relative à l'organisation d'une journée internationale de la santé des végétaux, qui a été présentée par la Zambie et soutenue par la CMP, le Bureau de la CMP et le Comité directeur international de l'AISV en tant que retombée majeure de l'AISV, a été soumise au Comité de l'agriculture de la FAO et sera vraisemblablement présentée au Conseil de la FAO pour examen plus avant.

2 COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES – BUREAU ET ORGANES ET GROUPES SUBSIDIAIRES

2.1 Commission des mesures phytosanitaires (CMP)

2.1. La quinzième session de la Commission des mesures phytosanitaires (CPM-15), y compris la réunion ministérielle, a été reportée et se tiendra du 15 au 19 mars 2021. Les modalités de la réunion seront convenues en coopération avec le Bureau de la CMP en fonction de l'évolution de la pandémie de COVID-19 et seront communiquées ultérieurement.

2.2. Deux réunions virtuelles ont été organisées à l'intention des parties contractantes à la CIPV dans des fuseaux horaires différents aux fins de la communication de renseignements sur les activités en cours du Secrétariat de la CIPV et des organes directeurs et subsidiaires de la CIPV. Plus de 160 représentants de plus de 75 ONPV, de 10 ORPV et du Secrétariat de la CIPV y ont assisté.

2.2 Bureau de la CMP

2.3. Le Bureau de la CMP a tenu huit réunions virtuelles depuis avril 2020 afin de poursuivre la réalisation du plan de travail de la CIPV pendant la pandémie et s'est penché sur l'importance de la préparation de la communauté de la CIPV afin qu'elle puisse s'adapter à l'évolution de la situation.

2.4. Le Bureau de la CMP a abordé d'importantes questions de procédure, par exemple les dates de la CPM-15 en 2021 et les dates des réunions du Comité financier et du Groupe sur la planification stratégique en octobre 2020, et a procédé à un premier examen du projet de plan de travail et de budget du Secrétariat de la CIPV pour 2022. Le Bureau a avalisé le choix du 12 mai comme date proposée pour la journée internationale de la santé des végétaux et a discuté de la place occupée par le Secrétariat de la CIPV dans la nouvelle structure de la FAO.

2.5. Le Bureau de la CMP a donné des orientations en matière de normalisation et a notamment poursuivi ses travaux sur l'autorisation d'agents à mener des actions phytosanitaires et sur la réorganisation des normes relatives à l'analyse du risque phytosanitaire, et a approuvé le projet de NIMP sur les normes relatives à des marchandises et le projet de spécification pour le Groupe technique sur les normes relatives à des marchandises pour consultation.

2.6. Le Bureau de la CMP a également autorisé le Secrétariat de la CIPV à placer en tête de liste des priorités (priorité 1) deux thèmes se rapportant à la mise en œuvre et au renforcement des capacités, soit la surveillance et le commerce électronique, en attendant que le rang de priorité soit officiellement modifié par la CMP, et a donné des orientations concernant l'approche de la mise en œuvre du programme de développement de la CIPV, le projet de stratégie en matière de partenariats de la CIPV et l'approche "Un monde, une santé" dans le contexte de la santé des végétaux.

2.7. Le Bureau de la CMP est convenu de proroger le mandat de l'Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes jusqu'à la fin de 2021 et a approuvé la création et le mandat d'un groupe de réflexion sur le renforcement des systèmes d'alerte et de réponse en cas d'apparition d'un organisme nuisible.

2.3 Groupe sur la planification stratégique

2.8. Le Groupe sur la planification stratégique tiendra sa première réunion virtuelle les 8 et 9 octobre 2020 afin de faire progresser les discussions stratégiques sur les huit éléments du programme de développement figurant dans le Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030 et de présenter les nouvelles stratégies de la CIPV en matière de communication et de partenariats.

2.4 Comité des normes

2.9. Le Comité des normes a approuvé ce qui suit pour la consultation de 2020:

2.10. La période de consultation 2020 s'est ouverte le 1^{er} juillet 2020; elle porte sur 20 projets de document:

- 3 projets de spécification (première consultation) – a pris fin le 31 août 2020;
- 4 projets de NIMP (première consultation) – a pris fin le 30 septembre 2020;
- 12 projets de traitements phytosanitaires – a pris fin le 30 septembre 2020;
 - 5 projets présentés pour première consultation;
 - 7 projets présentés pour deuxième consultation;
- 1 recommandation de la CMP (deuxième consultation) – a pris fin le 30 septembre 2020.

2.11. Les observations compilées sur les trois projets peuvent être consultées sur le PPI ([page des projets de spécification](#)¹⁰).

2.12. Il est toujours possible de communiquer des observations sur les projets de NIMP et le projet de recommandation de la CMP au moyen du [système de mise en ligne des observations de la CIPV \(OCS\)](#).¹¹ Le PPI contient des renseignements complémentaires sur les périodes de consultation ([page des consultations sur les projets de NIMP](#)¹² ou [page des projets de recommandation de la CMP](#)¹³).

2.13. Le Comité des normes a tenu deux réunions en ligne.

2.14. Le Comité des normes a tenu sa première réunion informelle virtuelle le 14 juillet 2020 afin de prendre connaissance des mises à jour générales du Secrétariat de la CIPV et des décisions du Bureau de la CMP et d'examiner la planification des prochaines étapes concernant les normes relatives aux marchandises et la réorganisation des normes relatives à l'analyse du risque phytosanitaire. Le Comité a également discuté de l'autorisation d'agents à mener des actions phytosanitaires et du projet de webinaire qui pourrait être consacré à cette question.

2.15. Le Comité des normes a formulé des recommandations concernant la nomination des responsables et assistants du Groupe technique sur les normes relatives à des marchandises et le projet de NIMP sur les normes relatives aux mesures phytosanitaires applicables à des marchandises. Le Comité des normes a indiqué que les responsables répondront aux observations formulées par les pays à propos du concept de norme générale présenté pour une première série de consultations en 2020 et que d'autres membres du Comité pourraient superviser l'élaboration de normes relatives à des marchandises spécifiques une fois qu'elles figureront dans le programme de travail.

2.16. Le Comité des normes a tenu sa trente-cinquième réunion le 23 septembre 2020. L'ordre du jour¹⁴ est accessible sur le PPI. Le compte rendu de la réunion sera disponible sous peu.

2.17. Les comptes rendus des réunions du Comité des normes sont accessibles sur le PPI.¹⁵

2.18. Des renseignements actualisés sur les travaux des groupes techniques relevant du Comité des normes sont présentés ci-après:

¹⁰ Projets de spécifications: <https://www.ippc.int/fr/core-activities/standards-setting/member-consultation-draft-specifications-ispms/>.

¹¹ Système de mise en ligne des observations de la CIPV (OCS): <https://ocs-new.ippc.int/Public/LoginPage.aspx?ReturnUrl=%2f&framevalidated=true>.

¹² Page consacrée aux consultations sur les projets de NIMP: <https://www.ippc.int/fr/core-activities/standards-setting/member-consultation-draft-ispms/>.

¹³ Page consacrée aux projets de recommandation de la CMP: <https://www.ippc.int/fr/core-activities/governance/cpm/current-consultations-for-cpm-recommendations/>.

¹⁴ Ordre du jour de la réunion du Comité des normes de septembre 2020: <https://www.ippc.int/fr/events/event/871/>.

¹⁵ Comptes rendus des réunions du Comité des normes: <https://www.ippc.int/fr/core-activities/standards-setting/standards-committee/>.

- Le Groupe technique sur les protocoles de diagnostic s'est réuni le 10 septembre pour accueillir de nouveaux membres et discuter de son programme de travail. Dix-neuf projets de protocole de diagnostic sont à divers stades de développement. Le Groupe technique a demandé au Secrétariat de lancer un appel à candidatures d'auteurs pour les autres protocoles de diagnostic ajoutés au programme de travail et a recommandé au Comité des normes que la révision du PD 5 (*Phyllosticta citricarpa* (McAlpine)) Aa, (2019-011) soit classée "en cours d'élaboration" en raison de la communication de nouvelles données. Le compte rendu de la réunion¹⁶ sera mis à disposition en temps utile et un article sur la réunion du Groupe technique¹⁷ est accessible sur le PPI.
- Le Groupe technique sur les traitements phytosanitaires a tenu une réunion virtuelle le 2 juillet 2020 et a examiné son programme de travail. Le Groupe technique est convenu d'entamer la révision de la NIMP 18 (*Directives pour l'utilisation de l'irradiation comme mesure phytosanitaire*) et de la poursuivre dans le cadre d'une série de réunions virtuelles. Le Groupe technique a également poursuivi les discussions sur les réponses aux observations recueillies lors de la consultation sur le traitement par irradiation contre *Zeugodacus tau* (2017-025) et les a définitivement approuvées en vue de les présenter au Comité des normes.
- Le Groupe technique sur le glossaire envisage d'organiser des réunions virtuelles pour examiner son programme de travail. Comme proposé par le Groupe technique et approuvé par le Comité des normes dans un souci de qualité optimale de la traduction des modifications éditoriales, les membres du Groupe technique ont traduit les modifications éditoriales à l'expression "catégorie de marchandise" qui avaient été examinées et approuvées par le Comité des normes en mai 2019. Ces modifications éditoriales seront présentées selon les processus convenus.

2.5 Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités

2.19. Le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités a tenu des réunions virtuelles depuis juin 2020:

- Réunion en ligne 03 (trois sessions: 24 juin et 1^{er} et 15 juillet): Mise en œuvre et renforcement des capacités – liste des sujets.
- Réunion en ligne 04 (9 juillet): Examen des projets de mise en œuvre des guides et du matériel de formation.
- Réunion en ligne 05 (22 juillet): Communication de renseignements actualisés sur le projet du STDF "Au-delà de la conformité".
- Réunion en ligne 06 (30 septembre): Amélioration des communications entre l'Unité chargée de la facilitation et de la mise en œuvre et le Comité/les responsables du Comité.

2.20. Les comptes rendus de ces réunions sont accessibles sur le PPI.¹⁸

2.21. Le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités supervise les activités de mise en œuvre et de renforcement des capacités de la communauté de la CIPV. En plus de se réunir, le Comité supervise les travaux de deux sous-groupes placés sous sa gouverne, l'Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes et le Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre, ainsi que de plusieurs équipes. Enfin, le Comité est responsable de l'élaboration des guides et du matériel de formation, des ressources en ligne utilisées pour la mise en œuvre et le renforcement des capacités, des projets phytosanitaires et des évaluations des capacités phytosanitaires.

2.6 Guides et matériel de formation

2.22. Les guides et matériel de formation suivants sont en cours d'élaboration:

¹⁶ Comptes rendus des réunions du Groupe technique sur les protocoles de diagnostic: <https://www.ippc.int/fr/core-activities/standards-setting/expert-drafting-groups/technical-panels/technical-panel-diagnostic-protocols/>.

¹⁷ Article sur le Groupe technique sur les protocoles de diagnostic (2020-09): <https://www.ippc.int/fr/news/making-progress-in-plant-pests-diagnostics-the-ippc-technical-panel-on-diagnostic-protocols-meets-to-advance-its-work-in-pandemic-times/>.

¹⁸ Comptes rendus des réunions de l'IC: <https://www.ippc.int/fr/core-activities/capacity-development/capacity-development-committee/>.

- *e-Commerce guide for plants, plant products and other regulated articles (2017-039)* (guide sur le commerce électronique des végétaux, des produits végétaux et d'autres articles réglementés: Le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités a approuvé le projet de sommaire pour qu'il fasse l'objet d'une consultation en 2020. Les [observations compilées](#)¹⁹ et le [sommaire](#)²⁰ final du guide sont accessibles sur le PPI. Un appel à experts sera lancé au cours des prochaines semaines.
- *Export certification, e-Learning materials (2020-003)* (matériel d'apprentissage en ligne sur la certification des exportations): Les experts se sont réunis pour amorcer l'élaboration.
- *Guide to support the implementation of ISPM 15 (2012-015, 2017-043 et 2018-012)* (guide sur la mise en œuvre de la NIMP 15): Les experts ont été choisis et se réuniront sous peu.
- *Pest risk analysis, e-Learning materials (2020-002)* (matériel d'apprentissage en ligne sur l'analyse du risque phytosanitaire): Les experts se sont réunis pour amorcer l'élaboration.
- *Pest Status Guide (2017-048)* (guide sur le statut phytosanitaire): Le guide a été rédigé, mais sa publication est subordonnée à l'adoption de la révision de la NIMP 8, *Détermination de la situation d'un organisme nuisible dans une zone* (2009-005).
- *Plant Pest Surveillance Guide (2017-049) revision* (révision du guide du surveillance des organismes nuisibles aux végétaux): Les experts ont entrepris d'examiner le guide (publié en 2016) pour s'assurer de sa conformité avec la NIMP 6 (*Surveillance*), qui a été adoptée en 2018.

2.7 Mise en œuvre et renforcement des capacités – renseignements accessibles sur le Web

2.23. La page d'accueil consacrée au système phytosanitaire²¹ a été élaborée en collaboration avec le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités. Elle est composée de plusieurs sous-pages qui rassemblent les NIMP, les recommandations de la CMP, les guides et le matériel de formation et les ressources mises à disposition sur un sujet donné. Ces pages Web devraient aider le personnel des ONPV et les autres parties prenantes à trouver tous les renseignements pertinents pour mettre en œuvre les NIMP.

2.24. Les membres du Comité SPS sont invités à visiter ces pages Web et à faire part de leurs observations afin de contribuer à l'amélioration constante de ces outils (ippc@fao.org).

2.8 Projets

2.25. En parallèle aux [différents projets gérés par le Secrétariat de la CIPV](#)²², des mesures concrètes ont été prises aux fins de la mise en œuvre du [projet de la FAO visant à soutenir la facilitation des échanges entre les pays du Marché commun de l'Afrique orientale et australe \(COMESA\)](#).²³ Des groupes de travail ont été créés et ont tenu leur première réunion virtuelle; ces réunions visaient à élaborer du matériel d'apprentissage en ligne sur l'analyse du risque phytosanitaire et sur la certification phytosanitaire des exportations. Ces modules et cours d'apprentissage en ligne seront accessibles à tous et sont élaborés en collaboration avec le Comité de liaison Europe-Afrique-Caraïbes-Pacifique (COLEACP).

2.9 Évaluation des capacités phytosanitaires

2.26. Bien que de nombreuses activités aient été suspendues en raison de la COVID-19, on essaie de plus en plus d'évaluer virtuellement les capacités phytosanitaires. Cette constatation vaut tout particulièrement pour quatre pays des Caraïbes (Dominique, Sainte-Lucie, Bahamas, Trinité-et-Tobago) où une ECP virtuelle est en cours. De même, les ECP de Sri Lanka et de la

¹⁹ Observations compilées: <https://www.ippc.int/fr/publications/88597/>.

²⁰ Sommaire: <https://www.ippc.int/fr/publications/88773/>.

²¹ Page d'accueil consacrée au système phytosanitaire: <https://www.ippc.int/fr/core-activities/capacity-development/phytosanitary-system/>.

²² Projets gérés par le Secrétariat de la CIPV: <https://www.ippc.int/fr/core-activities/capacity-development/projects-on-implementation-and-capacity-development/>.

²³ Projet de la FAO visant à soutenir la facilitation des échanges entre les pays du COMESA: <https://www.ippc.int/fr/core-activities/capacity-development/projects-on-implementation-and-capacity-development/comesa-trade-facilitation-programme/>.

Sierra Leone qui sont en cours devraient bientôt se poursuivre virtuellement. Une ECP sera également menée au Bélarus dans le cadre d'un projet de la FAO.

2.27. L'Équipe ECP relevant du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités s'est réunie virtuellement pour déterminer comment faire progresser les travaux relatifs aux ECP, notamment comment procéder à des échanges de données d'expérience sur la réalisation d'ECP virtuelles et comment assurer la visibilité des activités d'ECP. En outre, l'évaluation du projet du STDF "STDF/PG/401 – Développement d'un réseau de facilitateurs ECP", qui a permis de former des facilitateurs ECP, vient de commencer et devrait être achevée d'ici la fin de 2020.

2.10 Réflexion conceptuelle

2.28. Le Secrétariat de la CIPV est confronté à plusieurs problèmes dans l'exécution de ses activités en raison des restrictions de voyage rendues nécessaires par la pandémie mondiale, des ressources limitées dont disposent ses équipes et de la méconnaissance des guides et du matériel de formation qu'il a élaborés. Une société d'experts-conseils a été chargée de réaliser un projet pilote en suivant l'approche de la "réflexion conceptuelle" afin de déterminer comment le Secrétariat de la CIPV peut tirer parti des outils numériques pour réaliser efficacement ses activités de mise en œuvre et de renforcement des capacités aux niveaux mondial, régional et national. Cette étude comporte trois étapes: 1) définir le champ d'application; 2) connaître l'utilisateur; et 3) identifier les difficultés et établir les priorités.

2.29. Des entretiens ont été menés avec cinq membres du personnel à Madagascar et au Kenya (c'est-à-dire le directeur de l'ONPV, le responsable des questions législatives, le responsable de la surveillance, le responsable des diagnostics et le responsable des opérations sur le terrain, dans chaque pays). Ces entretiens individuels visaient à recueillir auprès des utilisateurs des observations sur les outils et les services mis à leur disposition par le Secrétariat de la CIPV pour faciliter la mise en œuvre et le renforcement des capacités. L'analyse de ces entretiens permet:

- de tirer des enseignements essentiels sur l'organisation de l'ONPV, son accès aux TI et à Internet et les divers degrés de connaissance de la mission de la CIPV et des outils et des services offerts par le Secrétariat de la CIPV;
- d'identifier trois "personas" ou personnages stéréotypés fictifs afin d'aider le Secrétariat de la CIPV à comprendre comment différents profils d'utilisateurs perçoivent ses outils et services;
- d'établir un parcours de formation illustrant les différentes possibilités d'interaction entre l'ONPV et le Secrétariat de la CIPV et faisant ressortir les points de contact entre le Secrétariat et les différents personas.

2.30. Plusieurs ateliers ont été tenus au moyen de l'outil de facilitation "Klaxoon" pour susciter une réflexion et faire ressortir les étapes détaillées du parcours des utilisateurs. Ces ateliers ont mis l'accent sur une des principales difficultés rencontrées, à savoir comment améliorer la communication entre le Secrétariat de la CIPV et les ONPV et faciliter l'accès à l'ensemble du matériel élaboré par la CIPV. Cet exercice a permis au Secrétariat de la CIPV de non seulement former son personnel à l'utilisation de la méthode de la réflexion conceptuelle, mais également de tirer des enseignements utiles en vue d'améliorer la communication, l'accessibilité et l'utilisation du matériel et des ressources qu'il offre.

2.11 Chenille légionnaire d'automne et charançon rouge du palmier

2.31. Sous la gouverne de l'Action mondiale pour la lutte contre la chenille légionnaire d'automne, le Groupe de travail technique FAO/CIPV sur les mesures de quarantaine et phytosanitaires liées au commerce a tenu trois réunions virtuelles depuis sa création en juillet 2020. L'intégration du Groupe dans la structure globale de l'Action mondiale pour la lutte contre la chenille légionnaire d'automne a pour objectif la création de réseaux efficaces aux niveaux régional, national et mondial qui lutteront contre cet organisme nuisible et empêcheront sa propagation. Il constituera également un maillon essentiel de communication et de sensibilisation entre toutes les parties prenantes, soit les gouvernements, l'industrie, les donateurs et les milieux scientifiques. Le [mandat](#)²⁴ du Groupe a été

²⁴ Mandat:

https://www.ippc.int/static/media/files/publication/en/2020/09/ToRs_Quarantine_and_Phytosanitary_in_Relation_to_Trade2020-08-18_2.pdf.

élaboré et un document d'information décrivant en détail les priorités et les résultats attendus du Groupe de travail technique ainsi que des lignes directrices pour la prévention de la chenille légionnaire d'automne sont en préparation et devraient être finalisés d'ici la fin de 2020.

2.32. Le Secrétariat de la CIPV a créé une page Web²⁵ sur la chenille légionnaire d'automne et un aperçu des activités du Groupe de travail technique FAO/CIPV et les comptes rendus de ses réunions sont déjà disponibles.

2.33. En ce qui concerne les activités relatives au charançon rouge du palmier, la FAO réalisera un projet dans la région du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord qui comprendra un volet sur la lutte contre cet organisme nuisible et sur la prévention de son apparition.

2.12 Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre (IRSS)

2.34. L'IRSS est supervisé par le Comité chargé de la mise en œuvre et du développement des capacités avec le concours du Comité des normes. L'IRSS a été créé pour examiner la mise en œuvre de la CIPV, des NIMP et des recommandations de la CMP et pour soutenir le renforcement dans les domaines pour lesquels des orientations sont jugées nécessaires. Ces activités ont principalement été financées par l'UE dans le cadre de trois cycles de projet. Le troisième cycle (2018-2020) est en cours et prendra fin en décembre 2020. Toutefois, en raison de la COVID-19, il est envisagé de le prolonger.

2.35. Ce sous-groupe du Comité chargé de la mise en œuvre et du développement des capacités s'acquitte du mandat²⁶ approuvé par ce comité. Une procédure²⁷ a été établie afin que le Bureau, les ORPV, le Comité chargé de la mise en œuvre et du développement des capacités, le Comité des normes et le Secrétariat de la CIPV puissent proposer des sujets pour examen par l'IRSS ou une modification de la priorité des sujets approuvés. La liste des sujets approuvés par le Comité chargé de la mise en œuvre et du développement des capacités en vue de la réalisation d'études et d'enquêtes à l'aide de l'IRSS est accessible sur le PPI.

2.13 Ateliers régionaux de la CIPV

2.36. Sept ateliers régionaux de la CIPV ont été présentés en ligne en 2020. Les dates, les programmes, les ordres du jour, les documents et les exposés sont accessibles sur le PPI.²⁸ Les comptes rendus sont également affichés sur le PPI dès qu'ils sont finalisés.

2.14 Suivi et évaluation

2.37. Le Secrétariat poursuit sa collaboration avec le Wageningen Centre for Development Innovation (une composante de l'entité juridique Stichting Wageningen Research (Stichting WR), rattachée à l'Université de Wageningen) en vertu d'une lettre d'accord. Une analyse documentaire des cadres de suivi et d'évaluation et de leur mise en œuvre dans le domaine SPS a été publiée.²⁹ Un appel³⁰ à études de cas sur les bonnes pratiques de suivi et d'évaluation des systèmes phytosanitaires nationaux a été lancé mais a suscité très peu de réponses. Les membres du Comité SPS sont invités à répondre à cet appel afin d'aider le Secrétariat de la CIPV à recueillir des exemples de bonnes pratiques pouvant être communiqués à la communauté de la CIPV.

²⁵ FAO - Action mondiale pour la lutte contre la chenille légionnaire d'automne; prévenir la propagation de cet organisme nuisible dans de nouvelles zones: <https://www.ippc.int/fr/the-global-action-for-fall-armyworm-control/>.

²⁶ Mandat: <https://www.ippc.int/fr/publications/86154/>.

²⁷ Procédure pour la communication des propositions de sujets: <https://www.ippc.int/fr/publications/88059/>.

²⁸ Ateliers régionaux de la CIPV: <https://www.ippc.int/fr/core-activities/capacity-development/regional-ippc-workshops/2020-ippc-regional-workshop/>.

²⁹ "Evidence on effects of plant pests on IPPC strategic objectives and monitoring and evaluation mechanisms by the SPS community: Report based on literature review and interviews with SPS organisations": <https://research.wur.nl/en/publications/evidence-on-effects-of-plant-pests-on-ippc-strategic-objectives-a>.

³⁰ Appel à études de cas sur les bonnes pratiques de suivi et d'évaluation: <https://www.ippc.int/fr/calls/call-for-case-studies-on-good-practices-for-monitoring-and-evaluation-of-national-phytosanitary-systems/>.

2.38. Le Secrétariat souhaite mettre en place une fonction de suivi et d'évaluation pour la communauté de la CIPV, en particulier pour aider les parties contractantes à suivre la mise en œuvre des éléments du programme de développement s'inscrivant dans le Cadre stratégique de la CIPV (2020-2030), mais attend les instructions du Bureau de la CMP et du Groupe sur la planification stratégique.

2.15 Renforcement des systèmes d'alerte et de réponse en cas d'apparition d'un organisme nuisible

2.39. En juillet 2020, le Bureau a discuté de cette question et est convenu d'établir un groupe de réflexion relevant de la CMP, qui devrait pouvoir se réunir virtuellement d'ici la fin de 2020. Le Bureau est également convenu que le Secrétariat de la CIPV lance un appel à experts pour sélectionner les membres du Groupe de réflexion sur le renforcement des systèmes d'alerte et de réponse en cas d'apparition d'un organisme nuisible. Le Bureau a révisé et approuvé le mandat de ce groupe de réflexion, qui sera bientôt disponible sur la page du PPI³¹ consacrée au programme. Un appel à experts pour ce groupe de réflexion a été lancé en septembre.

2.16 Obligations nationales en matière de communication d'informations

2.40. Le Secrétariat de la CIPV assiste régulièrement les points de contact de la CIPV et leurs éditeurs PPI pendant l'année afin de faciliter la communication d'informations via le PPI. Le [bulletin sur les signalements d'organismes nuisibles](#)³² est continuellement mis à jour. L'Équipe chargée de l'intégration et du soutien poursuit sa collaboration avec l'Unité de veille et de coordination du Cadre de gestion des crises pour la filière alimentaire de la FAO afin d'uniformiser les signalements d'organismes nuisibles.

3 PROMOTION DE LA FACILITATION DES ÉCHANGES

3.1 Autorisation d'agents

3.1. Le Secrétariat de la CIPV participera à la séance thématique sur l'utilisation de l'assurance volontaire par des tiers dans le cadre des systèmes nationaux de contrôle SPS, qui se tiendra le mardi 3 novembre 2020. La communauté de la CIPV utilise l'expression "autorisation d'agents à mener des actions phytosanitaires" pour désigner ce concept.

3.2. Dans le cadre de l'IRSS, une étude sur le recours à l'autorisation d'agents à mener des actions phytosanitaires est en cours et donnera à la CIPV un aperçu de la situation à cet égard. La première version de l'étude sera disponible au début d'octobre 2020 et sa publication sera annoncée³³ sur le PPI.

3.3. De plus, un webinaire visant à mieux faire comprendre le concept de l'autorisation d'agents à mener des actions phytosanitaires se tiendra le 20 octobre 2020. Ce webinaire, qui remplace la session qui devait avoir lieu en parallèle à la session de la CMP, se veut une tribune pour la présentation du concept de l'autorisation et d'études de cas ainsi qu'une vitrine des réalisations et des difficultés observées dans le contexte de l'autorisation d'agents. Le webinaire permettra également d'examiner les préoccupations et les points de vue. Un service d'interprétation en russe sera mis à la disposition des participants. Le groupe de travail restreint du Comité des normes qui a élaboré la communication sur ce sujet pour la session de la CMP a été invité à donner son avis sur le programme et le déroulement du webinaire et, dès que les arrangements auront été finalisés, une annonce³⁴ sera diffusée sur le PPI.

³¹ Page du PPI consacrée au renforcement des systèmes d'alerte et de réponse en cas d'apparition d'un organisme nuisible: <https://www.ippc.int/fr/core-activities/capacity-development/programmes/strenghtening-pest-outbreak-alert-and-response-systems/>.

³² Bulletin sur les signalements d'organismes nuisibles: <https://www.ippc.int/fr/countries/reportingsystem-summary/all/>.

³³ Page du PPI consacrée aux annonces: <https://www.ippc.int/fr/news/category/announcements/>.

³⁴ Page du PPI consacrée aux annonces: <https://www.ippc.int/fr/news/category/announcements/>.

3.2 Commerce électronique

3.4. Le Programme de commerce électronique de la CIPV, qui a été qualifié de programme de développement dans le Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030, est supervisé par le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités avec la contribution du Comité des normes. D'après le plan de travail établi par le Secrétariat de la CIPV, les principales réalisations attendues du Programme de commerce électronique consistent en ce qui suit: créer un réseau informel de spécialistes du commerce électronique, renforcer la collaboration entre le Secrétariat de la CIPV et les autres organisations internationales de premier plan, rassembler des ressources techniques pertinentes et les mettre à la disposition de la communauté de la CIPV, et élaborer un nouveau guide de la CIPV sur le commerce électronique (voir les renseignements actualisés communiqués sous la rubrique *Guides et matériel de formation*).

3.5. Les secrétariats de l'Organisation mondiale des douanes (OMD), de l'Union postale universelle (UPU), de la Convention sur la diversité biologique (CDB), de l'OMC-STDF, du Codex et de l'OIE ont désigné des représentants pour participer au réseau de commerce électronique de la CIPV; des experts désignés par des ONPV, des ORPV et des parties prenantes sectorielles seront également mis à contribution. Le réseau vise à renforcer la collaboration entre les participants, à faciliter l'échange de renseignements sur les initiatives de commerce électronique et les difficultés rencontrées à cet égard et à identifier les possibilités de réduction des risques phytosanitaires associés au commerce électronique transfrontalier. Le réseau a entrepris d'examiner les différentes réponses nationales aux récents envois postaux de sachets de semences non sollicitées et non autorisées à des personnes dans de nombreux pays du monde.

3.3 ePhyto

3.6. Lancée en juin 2020, la solution ePhyto de la CIPV poursuit son essor et est actuellement utilisée par 46 pays pour l'échange de certificats phytosanitaires. Quelques pays leur ont emboîté le pas, notamment le Guatemala, la Colombie et l'Ouganda. La Tunisie a bénéficié de la première activité de formation offerte en français et une autre activité de formation est en préparation pour le Nigéria. Par ailleurs, la solution ePhyto a été adoptée par des pays comme Madagascar grâce à la collaboration avec l'Alliance mondiale pour la facilitation du commerce du Forum économique mondial, qui a entrepris d'organiser une formation sur ePhyto pour le personnel de terrain afin de mieux faire connaître la solution dans d'autres pays où l'Alliance est présente. La Banque mondiale prend également une part plus active à l'initiative et étudie la possibilité de mettre en œuvre ePhyto dans le cadre des efforts visant à établir un guichet unique en Zambie. La CIPV s'est félicitée de participer à un webinaire sur ePhyto, parrainé par le STDF, qui s'est déroulé avec succès le 23 septembre. Près de 250 participants du monde entier ont participé activement à ce webinaire.

3.7. Pour la solution ePhyto, les prochaines étapes consistent en des améliorations au système, le renforcement de la capacité de messagerie pour les échanges et la poursuite des activités d'information auprès des autres organisations intéressées en vue d'examiner les possibilités de collaboration afin que la solution ePhyto devienne une "solution numérique SPS". Enfin, la CIPV souhaite vivement collaborer avec le Programme SYDONIA de la CNUCED pour établir une relation solide qui améliorera le concept de guichet unique grâce à l'arrimage d'ePhyto et de SYDONIA.

3.8. Des renseignements complémentaires sont disponibles sur la page du PPI consacrée à ePhyto.³⁵

3.4 Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes

3.9. Le Bureau de la CMP est convenu de proroger d'une année, c'est-à-dire jusqu'à la fin de 2021, le mandat de l'Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes afin qu'elle puisse réaliser les activités prévues.

³⁵ Page Web consacrée à ePhyto: <https://www.ephytoexchange.org/landing/>.

4 RENFORCEMENT DE LA COMMUNICATION ET DE LA PROMOTION

4.1 Activités de communication et de promotion de la CIPV

4.1. Depuis juin 2020, le Secrétariat de la CIPV a coordonné la préparation et la mise en ligne sur le PPI de 36 articles d'information et a réalisé 2 vidéos sur l' AISV, et cela dans les 6 langues de la FAO. S'ajoute à cela la diffusion d'informations sur les médias sociaux, notamment en rapport avec l' AISV.

4.2. Le Secrétariat de la CIPV souhaite saisir l'occasion qui lui est offerte pour adresser ses sincères remerciements au Secrétariat SPS de l'OMC pour son ferme soutien et son étroite coopération.
